



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION  
CENTRE DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES



## Dépenses publiques d'éducation et équité au Sénégal

Par *Fatou Cissé* - CREA - FASEG - UCAD  
*Gaye Daffé* - CREA - FASEG - UCAD  
*Pr Abdoulaye Diagne* - CREA - FASEG - UCAD

### Etude réalisée pour le compte du ministère de l'Éducation du Sénégal

#### Sous la direction de :

*Pr Abdoulaye Diagne* - CREA - FASEG - UCAD

#### Coordination éditoriale :

*Boubacar Diao*  
*Michel Faye*

#### Comité de Rédaction :

*Fatou Cissé* - CREA - FASEG - UCAD  
*Gaye Daffé* - CREA - FASEG - UCAD  
*Mamadou Dansokho* - CREA - FASEG - UCAD

#### Comité de validation en Education :

*Pape Madiop Diop* - DCEF - MEF  
*Mbaye Ndoumbé Guèye* - DPRE - ME  
*Djibril Ndiaye Diouf* - DPRE - ME  
*Bassirou Mbengue* - DPRE - ME  
*Babacar Mboup* - DPRE - ME  
*Cheikh Ndiaye* - IA Dakar  
*Mamadou Moustapha Ndiaye* - IA Thiès  
*Adama Diouf* - IA Diourbel

### Introduction

Au cours des années 90, le Sénégal a accompli d'importants progrès en matière de scolarisation dans l'enseignement élémentaire notamment. Cependant, le retard enregistré par rapport à des pays de niveau de développement comparable reste important, de même qu'existent d'importantes disparités d'accès entre les régions, les sexes et les groupes de ménages. Malgré une présence de plus en plus forte du secteur privé à tous les niveaux d'enseignement, l'État est la principale source de financement des dépenses dans le secteur. Avec une part représentant plus du quart du budget ordinaire (27,5% en 2002), l'éducation est d'ailleurs le plus grand bénéficiaire des dépenses publiques courantes. Exprimées en pourcentage du PIB, elles représentent en moyenne 3,8% du PIB, ce qui les situe au-dessus de la moyenne des pays africains subsahariens.

L'accès à l'éducation est considéré comme l'une des priorités majeures de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dans laquelle le Sénégal est engagé. La mise en œuvre efficace d'une telle stratégie suppose la connais-

sance de l'ampleur et des formes que revêt l'inégalité dans l'accès à l'éducation afin que les investissements à réaliser puissent être bien orientés vers les populations dont le niveau de scolarisation est encore faible.

L'objet de cette étude répond à une double interrogation : l'allocation des dépenses publiques d'éducation entre les différents

niveaux d'enseignement permet-elle d'en faire bénéficier les populations les plus défavorisées? Le déficit de scolarisation dans ces groupes de population contribue-t-il à leur état de pauvreté?

Les données utilisées sont tirées d'une part, des budgets et de l'annuaire des statistiques scolaires du Ministère de l'Éducation nationale, d'autre part, des enquêtes sur les ménages réalisées par la Direction de la prévision et de la statistique (DPS), l'Enquête sur les Priorités (ESP, 1992). Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM I, 1995).

**C**e papier est un résumé non technique d'une étude thématique réalisée par le CREA en 2000 dans le cadre de l'analyse du secteur de l'éducation pour la préparation de la 1<sup>re</sup> phase du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF).

ARCHIV  
120706

opui  
CRDI

ARCHIV  
371 (663)  
C 5

## Disparités dans l'accès à l'éducation

Pour mesurer les disparités dans l'accès à l'éducation, on a calculé, pour chaque niveau d'enseignement, les taux bruts de scolarisation des enfants des ménages classés par quintile de dépenses par équivalent-adulte. L'accès des enfants à chacun des niveaux d'enseignement est d'autant plus faible que les ménages sont pauvres. Dans l'enseignement élémentaire, par

exemple (tableau 1), pour un taux brut de scolarisation de 34,3 % des enfants issus des ménages les plus pauvres (quintile 1), on a un taux de 94,4 % pour les enfants des ménages les plus riches (quintile 5). Pourtant, la proportion d'enfants scolarisables (7-12 ans) du premier groupe de ménages est deux fois supérieure à celle du second groupe, avec des parts respectives de 27,6 % et de 12,6 % dans les effectifs totaux.

### TABLEAU 1

Taux bruts de scolarisation par quintile de ménages et genre (en %), 1995

Quintile	Niveau d'enseignement											
	Elémentaire			Moyen			Secondaire			Supérieur		
	Glob al	Garçon s	Fille s	Glob al	Garçon s	Fille s	Glob al	Garçon s	Fill es	Glob al	Garçon s	Fill es
1	34,3	36,8	31,6	2,6	3,1	2,0	2,1	3,3	0,9	0,0	0,0	0,0
2	45,1	54,3	36,0	5,1	8,1	2,1	3,9	7,5	0,7	0,1	0,0	0,1
3	58,6	65,4	51,2	9,2	13,0	6,0	8,1	14,8	2,0	0,4	0,8	0,1
4	76,0	83,3	69,3	20,5	27,1	15,2	19,7	26,0	13,0	1,3	2,0	0,7
5	94,4	95,3	93,4	42,7	45,3	39,9	43,5	58,7	30,2	5,4	6,9	4,1
Ensemble	56,4	61,6	51,1	13,6	16,4	10,9	13,9	19,9	8,3	1,3	1,9	0,8

Source : Calculs à partir des données de l'ESAM (1995).

Ces inégalités dans l'accès à l'enseignement élémentaire s'amplifient au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève. Les filles issues de ménages pauvres ont un accès encore plus limité à l'éducation.

On a cherché aussi à vérifier si, pour un même niveau de dépenses par équivalent-adulte, apparaissent des différences notables de taux de scolarisation selon la zone de résidence (tableau 2).

### TABLEAU 2

Taux bruts de scolarisation dans l'élémentaire par zone selon le niveau de vie

Zones de résidence	Ménages pauvres	Quintiles 1 et 2	Quintiles 4 et 5
Dakar	62,3	62,2	80,9
Autres centres urbains	87,4	84,7	113,6
Zones rurales	47,3	50,1	49,2

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM (1994-1995).

Les résultats révèlent que, quel que soit le niveau de vie des ménages, le taux brut de scolarisation en zones rurales est moins élevé qu'en zones urbaines de la région de Dakar et dans les autres centres urbains. Mais ces disparités spatiales sont plus marquées au sein des ménages non-pauvres comparés aux ménages pauvres.

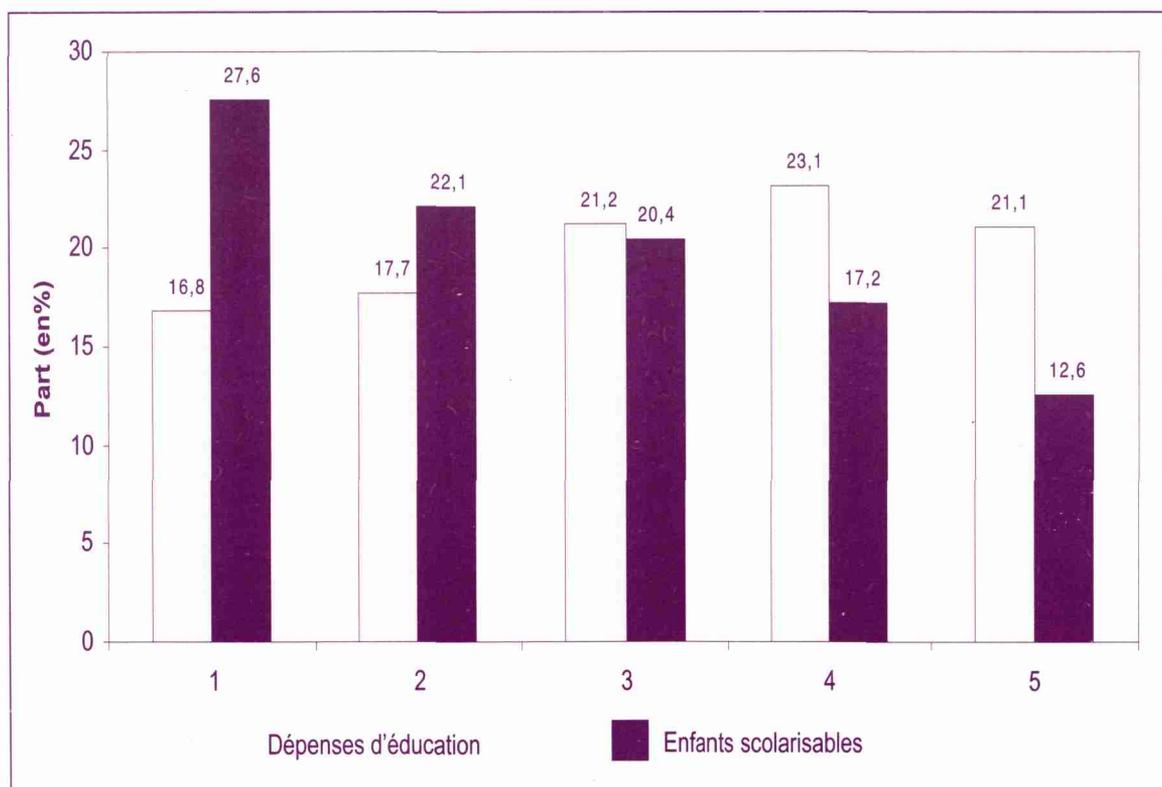
### L'incidence des dépenses publiques d'éducation

L'approche *benefit incidence* a été appliquée pour déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques d'éducation ont permis aux groupes de population les plus pauvres d'accéder à l'éducation. On a ainsi comparé les parts des différents quintiles de ménages dans les dépenses publiques allouées aux différents niveaux d'ensei-

gnement avec les proportions d'enfants d'âge scolarisable correspondants dans ces groupes de ménages. Il ressort des résultats obtenus que les parts des dépenses publiques d'éducation dont bénéficient les ménages sont inversement proportionnelles à celles que représente le nombre de leurs enfants dans les différents groupes en âge de scolarisation. Bien que les enfants appartenant aux 20 % des ménages les plus pauvres forment plus du quart (27,6 %) des effectifs de cette population, ils ne bénéficient que de 16,8 % des ressources publiques allouées à l'enseignement primaire, tandis que les ménages les plus riches, qui comptent deux fois moins d'enfants en âge de scolarisation primaire (12,6 %), reçoivent 21,1 % des dépenses (graphique 1).

## GRAPHIQUE 1

Dépenses publiques d'éducation primaire et populations scolarisables par quintile en 1995 (en %)



Source : DPS, ESAM .1995.

Plus le niveau d'enseignement est élevé plus la distribution des dépenses publiques entre les groupes de ménages est inéquitable.



## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'État s'efforce, depuis la fin des années 90, de s'attaquer au retard en matière de scolarisation. Mais beaucoup d'efforts sont nécessaires pour assurer, dans des délais relativement courts, une scolarisation primaire complète à tous les enfants. Pour atteindre un tel objectif, un certain nombre de mesures à court et moyen termes s'imposent.

1. Pour être directement bénéfique aux couches les plus défavorisées, l'amélioration de l'accès au service public d'éducation passe par une augmentation substantielle des ressources en faveur de l'enseignement primaire. Ce niveau étant l'unique voie d'entrée dans l'ensemble du système éducatif, son accès à tous les enfants en âge de le fréquenter est un préalable à la réalisation de l'équité à tous les niveaux d'enseignement.

2. La forte concentration des ménages pauvres en milieu rural et la faible implantation des infrastructures en zones rurales scolaires doivent naturellement faire de ces zones la cible privilégiée des programmes d'investissement et de dotation en moyens humains éducatifs.

3. Le schéma de financement du système éducatif devra être modifié, l'État devant assurer la gratuite effective de l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants, et les ménages, contribuer principalement à la scolarisation de leurs enfants aux niveaux d'éducation supérieurs.

4. En raison de la forte proportion de filles issues de familles démunies qui restent en dehors du système éducatif ou sont en situation d'échec scolaire, l'accélération que connaît la scolarisation féminine depuis quelques années doit être soutenue surtout en milieu rural. Sont nécessaires aussi l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de maintien des filles, non seulement dans le cycle élémentaire, mais aussi dans le secondaire où elles sont nettement plus nombreuses à abandonner que les garçons.

Le système éducatif sénégalais a enregistré des progrès importants depuis le début des années 2000, l'État s'étant vigoureusement attaqué au retard du pays en matière de scolarisation, grâce à l'application du Programme décennal de l'éducation et de la formation adopté en 2000. La situation décrite dans cette étude s'est donc améliorée. Celle-ci n'en perd pas moins de son intérêt puisqu'elle sert de point de référence permettant d'évaluer les performances accomplies en matière de réduction des disparités dans l'accès à la scolarisation depuis le milieu des années 90. Par ailleurs, si les inégalités se sont atténuées en ce qui concerne l'éducation primaire, elles sont encore très fortes dans les autres niveaux d'enseignement. Aussi, les recommandations de l'étude demeurent-elles d'actualité pour contribuer à une amélioration de l'équité dans le système éducatif sénégalais.